Retraites

La retraite progressive bientôt accessible à partir de 60 ans

Publié le 24 juillet 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les décrets fixant l'âge permettant d'accéder à la retraite progressive sont parus le 23 juillet 2025 au *Journal officiel*. Cette mesure concerne les salariés du secteur privé et les agents de la fonction publique (fonctionnaires et contractuels). Elle entrera en vigueur au 1er septembre 2025.

À compter du 1er septembre 2025, il sera possible d'accéder à la retraite progressive dès **60 ans**. Cette mesure vient d'être confirmée par 2 décrets parus au *Journal officiel* du 23 juillet 2025. Elle intervient à la suite d'un accord national interprofessionnel conclu à l'automne 2024 par les partenaires sociaux (CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC du côté des syndicats de salariés ; MEDEF, CPME et U2P du côté des organisations patronales).

Actuellement, vous pouvez prendre une retraite progressive **entre 60 et 62 ans** selon votre année de naissance (par exemple, 61 ans et 6 mois si vous êtes né en 1966 ; 62 ans si vous êtes né à partir de 1968).

Qu'est-ce que la retraite progressive ?

Ce dispositif permet d'aménager sa fin de carrière et de bénéficier d'une fraction de sa retraite tout en poursuivant une activité professionnelle réduite. La personne peut ainsi continuer à cotiser jusqu'à sa retraite « complète ».

Exemple :

Un salarié ayant un temps partiel à 60 % pourra percevoir 40 % de sa pension. Un salarié ayant un temps partiel à 50 % pourra percevoir 50 % de sa pension.

Les conditions pour bénéficier de la retraite progressive

- À partir du 1er septembre 2025, avoir **60 ans**.
- Réunir au moins **150 trimestres** (37,5 années) pour la retraite, tous régimes de base confondus.
- Exercer une activité réduite ou à temps partiel représentant **entre 40 et 80 % d'un temps complet**. Il vous faudra l'accord de votre employeur (le refus devra être « motivé », a précisé le Medef).

Si vous êtes salarié, vous pouvez faire votre demande de retraite progressive sur le site de l'Assurance retraite (https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/sites/pub/hors-menu/annexe/services-en-ligne/demander-ma-retraite-progressive.html) . Elle doit être effectuée 5 mois avant la date à laquelle vous souhaitez la faire démarrer.

Qui est concerné ?

Les 2 décrets parus le 23 juillet 2025 concernent :

- d'une part, les assurés relevant du régime général, des régimes spéciaux et notamment du régime de la fonction publique de l'État, du régime des salariés et non-salariés agricoles et des régimes d'assurance vieillesse des professions libérales et des avocats ;
- d'autre part, les agents des collectivités locales et les ouvriers des établissements industriels de l'État.

Textes de loi et références

Décret n° 2025-680 du 15 juillet 2025 fixant l'âge d'ouverture du droit à la retraite progressive à soixante ans pour les assurés du régime de retraites des agents des collectivités locales et industriels de l'État
(https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2025/7/15/TSSS2511652D/jo/textehttps://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2025/7/15/TSSS2511652D/jo/textehttps://www.legifrance.gouv.fr/eli/d
Décret n° 2025-681 du 15 juillet 2025 fixant l'âge d'ouverture du droit à la retraite progressive à soixante ans
(https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2025/7/15/TSSS2511415D/jo/texte)

Voir aussi

Retraite progressive du salarié (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F12842)
Service-Public.fr
Retraite progressive de l'agent public (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F37400)
Service-Public.fr
La retraite progressive (https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/actif/je-souhaite-partir-plus-tot/retraite-progressive.html)
L'assurance retraite

Agenda

DU 7 JANV. AU 3 FÉVR. 2026
Consommation
Quelles sont les dates des soldes d'hiver 2026 ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17952)
Publié le 12 décembre 2025
À PARTIR DU 1 JANV. 2026
Transports franciliens
Quels seront les nouveaux tarifs des transports en Ile-de-France à partir du 1er janvier ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18679)
Publié le 11 décembre 2025
À PARTIR DU 1 JANV. 2026
Courrier et colis
Nouveaux tarifs pour les timbres et les colis (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17915)

Publié le 18 septembre 2025

Voir toutes les échéances (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/agenda)